



Cercle Nautique de Meaux Aviron

Lieu de pratique : Parc du Pâtis - 77100 MEAUX

Siège social :

Adresse postale pour toute correspondance : 30 rue du Vivier – 77124 Chauconin-Neufmontiers

Tél. : 06.75.81.72.37

Email : cnmeaux@gmail.com

Adresse du site : www.cnmeauxaviron.com

SECTION « JEUNE LOISIR »

Le club d'AVIRON est ouvert tout au long de l'année, été comme hiver, vacances scolaires y compris.

La pratique Loisir est destinée aux jeunes qui ne souhaitent pas s'investir dans une démarche tournée vers la recherche de performance. Elle leur permet de venir ramer quand ils le veulent, sans pression aucune de la part de l'encadrement du club. S'ils le souhaitent, ces jeunes peuvent néanmoins participer à quelques compétitions départementales ou régionales sans enjeu majeur.

➤ LES HORAIRES D'ENTRAÎNEMENT :

ENTRAÎNEMENT SUR L'EAU

- MERCREDI 14H00 à 17H00 (toutes catégories)

OU

- SAMEDI de 14H00 à 17H00 (toutes catégories)

CHOIX A PRÉCISER A L'INSCRIPTION, ET VALABLE POUR TOUTE L'ANNÉE.

➤ LICENCES - COTISATIONS :

Les cotisations sont valables du 1^{er} septembre de l'année en cours au 31 août de l'année suivante. Le tableau ci-dessous est applicable pour la saison 2018/2019.

DROIT D'ENTRÉE dû par tout nouvel adhérent : 40 €				
CATÉGORIE			DATE DE NAISSANCE	COTISATION
Minime	Jeune	J13	2006	189 €
		J14	2005	
Cadet	Junior	J15	2004	201 €
		J16	2003	
Junior		J17	2002	228 €
		J18	2001	



**NOTA : pour 3 personnes d'une même famille (parents, enfants)
la troisième inscription est à - 50%**
Réduction faite sur la cotisation la moins chère hors droit d'entrée

Chèques vacances et/ou coupons sport acceptés



EFFECTUEZ UN PARRAINAGE ET BÉNÉFICIEZ D'UNE REDUCTION :

**Tout adhérent faisant s'inscrire un nouvel adhérent
bénéficiera d'une réduction de 10€ sur sa licence (pour tout nouvel adhérent inscrit)**

Les cotisations sont réglées à l'inscription et les paiements peuvent être toutefois étalés sur 10 mois. Pensez à remettre le bulletin d'adhésion aux membres dirigeants accompagné du (des) chèque(s) à l'ordre du CERCLE NAUTIQUE DE MEAUX AVIRON + **Certificat médical obligatoire** + photo.

CONFORMEMENT A L'ARTICLE 5 DE LA LOI N°99-223 DU 23 MARS 1999, LA DELIVRANCE D'UNE LICENCE SPORTIVE EST SUBORDONNEE A LA PRODUCTION D'UN CERTIFICAT MEDICAL ATTESTANT L'ABSENCE DE CONTRE-INDICATION A LA **PRATIQUE DE L'AVIRON EN COMPETITION**

ATTENTION : CETTE MENTION « EN COMPETITION » EST OBLIGATOIRE, MEME SI VOUS N'EN FAITES PAS !!!

NB : LE CERTIFICAT MEDICAL VOUS SERA DEMANDE ENSUITE TOUS LES 3 ANS

L'AVIRON se pratique par tous les temps aussi, afin de progresser, entraînez-vous régulièrement.

A bientôt parmi nous ! Si vous avez des camarades qui sont également tentés n'hésitez pas à les faire venir, nous pouvons faire des séances d'initiation gratuites (prendre rendez-vous) !